



## Amputer un « corps malade » ?

### Introduction et propos liminaires

Étaient présents pour l'administration : la Directrice Générale, divers sous-directeurs et membres des sous-directions Moyens & Budget, Réseau, JCF, COMINT ainsi qu'un représentant de la DGFIP.

Pour les OS étaient présentes : CFDT/CFTC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA/CGC et USD/FO.

Une déclaration intersyndicale a été lue en préambule à ce GT (*cf. pièce jointe*).

Les OS avaient reçu 3 fiches détaillant les réflexions à venir sur la détermination de notre cœur de mission (Fiche n°1), les missions et priorités de la douane (Fiche n°2) et le transfert des taxes fiscales à la DGFIP (Fiche n°3).

En plus 3 cartes détaillaient les impacts que les transferts auraient sur plus de 27 services ainsi que sur les Recettes Interrégionales (structures dont plus de 45 % de l'activité allaient être touchés par les transferts d'activité).

En réponse à la liminaire, la Directrice Générale a indiqué que si l'intersyndicale avait raison par rapport au besoin d'un calendrier, il fallait que les agents aient connaissance d'un périmètre clair de missions stabilisées et pérennes. Les 3 cartes distribuées parmi les documents de travail témoignaient d'un souci de transparence de sa part vis-à-vis des agents.

L'idée maîtresse de ce GT est de recentrer la Douane sur son cœur de mission à savoir celles liées à la marchandise.

### I – Échanges sur la fiche n°3 : les transferts de mission

Les Lois de Finances 2019 et 2020 avaient déjà déterminé le cadre qui allait s'imposer à nous : simplification des procédures et interlocuteur unique (en l'occurrence la DGFIP). C'est dans cette optique qu'a été rédigé le rapport Gardette. Ces grandes tendances s'imposent à nous.

Lors des GT bi-directionnels organisés d'octobre

2019 à mars 2020, il a été admis que concernant les TIC, maintenir gestion et contrôle d'un côté (DGDDI) et recouvrement de l'autre (DGFIP) allait se révéler trop compliqué à gérer. Le transfert intégral à la DGFIP a donc été acté.

Par contre la Loi de Finances 2021, non encore votée au 20/10/2020 a officialisé le transfert

... / ...

intégral de la **Taxe Intérieure de Consommation des Produits Énergétiques** (TICPE) à la DGFIP au 01/01/2024 ce que le rapport Gardette ne prévoyait pas.

La justification était qu'il ne fallait pas introduire de différence entre les 3 Taxes Intérieures de Consommation (TIC) et la TICPE. La DGFIP va simplifier la gestion des TIC.

La DGFIP va répartir la gestion entre sa Direction des Grandes Entreprises et les Services Impôts Entreprises (SIE) et le contrôle aux Brigades de Vérification. Le remboursement de la TICPE ne sera transféré qu'en 2024 (contre 2022 pour celui des 3 autres TIC).

La DGFIP réfléchit à la mise en place de Centres d'Expertise, car elle ne souhaite pas reproduire l'erreur de la TGAP où aucun douanier n'avait pu former les agents de la DGFIP en charge de cette nouvelle taxe.

*Ces futurs services seront en charge de l'appui réglementaire aux collègues FIP des services qui géreront en direct les opérateurs ; ce serait une sorte de « hotline » occupée par les douaniers ayant suivi leur emploi sans aucun contact désormais avec le terrain).*

La Directrice Générale a rappelé que l'idée d'une unique entité en charge du recouvrement (fiscal et social) remonte à 2017. Elle a indiqué qu'elle et ses collaborateurs ont réfléchi au socle de missions sur lequel la DGDDI allait pouvoir s'appuyer de manière pérenne.

Les TIC seront de toute façon transférées à la DGFIP au pire en 2024. Il a été estimé que les CI, la viticulture et les droits de douane ne seraient pas remis en cause par de futurs transferts.

Sur les **Contributions Indirectes** (CI), la DG estime que la position de la Douane est assurée, car nous sommes les seuls à pouvoir faire les contrôles de stocks (et la DGFIP ne souhaitait pas s'en occuper, ni réécrire les programmes informatiques correspondant). Par contre, petite précision, le recouvrement ira bien à la DGFIP.

Concernant la **TVA Importation** (TVAI) une différenciation doit être opérée entre :

- les non assujettis dont le contrôle des déclarations (par rapport à l'assiette) sera toujours réalisé par la Douane qui informera la DGFIP en cas de constatations positive,
- les assujettis qui vont bénéficier dès le 01/01/2022 de l'auto-liquidation avec inscription sur la CA3.

La Directrice Générale est aussi intervenue sur la situation du Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR) de Metz.

Il y a un an, elle s'y est rendue et avait annoncé rechercher des pistes pour sauver l'emploi suite au départ acté de la TSVR. Le transfert des RTC de la DG à Metz, l'arrivée de l'activité TICPE UE, jusque-là à Lille Lesquin, devaient contribuer à pérenniser la structure.

Las, désavouée par la perte en particulier de la TICPE, elle a indiqué que le transfert de Lille Lesquin était annulé, les formations de collègues prévues supprimées.

Suite à cette énième restructuration elle souhaite que les agents désirant rester sur place trouvent un débouché soit dans une structure douanière existante (cela va être compliqué) soit aller dans une structure DGFIP. Elle a rappelé que les élus locaux souhaitaient le maintien de l'emploi public à Metz et sur ses environs.

... / ...

## II – Discussions autour de la fiche n°2 : les missions et priorités de la Douane

Le sujet reste encore très largement à préciser. Les grandes lignes seraient les suivantes :

Cela devrait tourner autour de la **facilitation des échanges** et du **contrôle de la marchandise** dont l'e-commerce qui va devenir un gros sujet et pourrait justifier des implantations nouvelles ou (*plus vraisemblablement*) des structures renforcées. Sus aux entrepôts de fret express !

La Douane serait appelée à devenir **l'administration référente sur la frontière** tant en termes de contrôle migratoire que de dédouanement.

La Douane devrait être amenée à exécuter certaines missions DGCCRF en frontière (*cf. l'expérimentation menée à Dunkerque pendant la phase de test en vue du Brexit et qui sera étendue au Havre*) mais sans faire de contrôles à la circulation.

Les douaniers pourraient être en charge de contrôles en entrepôt (le dernier de la chaîne de distribution, juste avant le détaillant) quel que soit l'origine de la marchandise (extra communautaire ou communautaire).

La notion de contrôle de deuxième niveau sera mise en avant afin défendre une présence forte en réseau intérieur.

Afin de renforcer l'attractivité des ports français (une vieille marotte qui s'est soldée par un gain quasi nul mais au prix de la diminution à des taux ridicules des contrôles physiques opérés sur les marchandises) des liens renforcés avec la filière logistique vont être établis.

La Douane devrait également mettre beaucoup plus en avant le contrôle migratoire (le « contrôle de l'entrée en France » nous dit-on et pas la chasse aux clandestins ... sic).

Précision de la DG, la mission migratoire ne devra pas s'effectuer au détriment de la mission de contrôle, LCF... On se prend à imaginer des BS renforcées pour tenir compte des contraintes engendrées par la tenue des PPF/PPA.

De même des pourparlers sont en cours avec la DGAC et la PAF pour la mise en place de nouveaux PPA et PPF (Brexit oblige) que la douane pourrait prendre en charge à l'exemple de ce qui est en train de s'organiser à Toussus le Noble.

Bien entendu les conditions de travail, élément indispensable, vont être grandement améliorées grâce à de nouvelles applications douanières, à une valorisation des données (nouvel avatar du datamining ?), des systèmes de ciblage plus perfectionnés. Les équipements individuels ne seront pas oubliés (comme AGnet en cours de test).

## III – Prochaines étapes des discussions (fiche n°1)

C'est encore plus flou, car ce fut un vrai jeu de chaises musicales en termes de calendrier même si la DG indiquait dans ses documents que ce serait le niveau local qui donnerait le la.

Mais la situation du SNDFR de Metz est urgente ce qui motivera la tenue d'un prochain GT consacré au transfert des taxes le 27 novembre.

... / ...

### **Quelques remarques de SOLIDAIRES**

A la question sur les marges de manœuvre dont disposaient les OS lors de GT concernant le transfert des TIC, la Directrice Générale a indiqué qu'il était possible d'en discuter mais qu'elle ne voyait pas l'intérêt de les conserver au sein de la Douane si un transfert devait être décidé 2 ans plus tard.

Concernant les CI il a été rappelé à la DG que c'est le code général des impôts. Qu'est-ce-que pourrait garantir aux agents que cette missions serait pérenne en Douane ? Seule la tranquille certitude de M. Zerbini nous a répondu. Peu rassurant selon nous.

SOLIDAIRES a rappelé que les conditions de travail et les RPS allaient de pair avec les restructurations à venir ainsi que les mobilités forcées ; et le risque s'accroît encore avec cette trahison. La DG allait devoir avoir un œil très attentif sur cet aspect des choses.

Concernant les futures missions et le recentrage sur la marchandise : nous ne pouvons qu'applaudir mais avec des effectifs déjà insuffisants pour assurer les missions actuelles, comment feront les douaniers dans le futur si ces nouvelles missions (e-commerce, contrôle migratoire renforcé) nous sont attribuées ?

Si la Douane devient référente aux frontières, cela sera-t-il compatible avec une présence dense sur un réseau intérieur ou proche des zones d'activité économique tels que les entrepôts d'une célèbre entreprise américaine ? Va-t-on réellement créer de nouvelles structures pour contrôler ces opérateurs ?

Un élément en conclusion qui la DG a réaffirmé avec force : il n'y aura pas de fusion avec la DGC-CRF. Le ministre B. Lemaire est pleinement conscient qu'une (grosse) partie des difficultés de cette administration provient de son manque de personnels. Suffisamment pour procéder à des recrutements ? Nous on dit chiche...

**La délégation SOLIDAIRES Douanes était composée de Mmes F. GODOT, C. POLSINELLI et MM. P. BOCK et R. GOYATTON.**



# **Annexe :**

**Déclaration préalable  
intersyndicale DGDDI**



## GT missions du 20/10/2020 – déclaration préalable intersyndicale

Madame la Présidente,

L'observatoire interne aurait pu nous servir de propos liminaire...les chiffres d'insatisfaction sont suffisamment éloquentes ! Déjà médiocres depuis des années, sans effet dans les politiques mises en œuvre, ces chiffres sont tout simplement catastrophiques en 2019 !

Alors que nous sortions d'un conflit victorieux pour les agents, on y apprend que le taux de conflictualité potentielle est en forte hausse...il faut souligner que les références aux missions, au rapport Gardette et au transfert de missions fiscales sont très souvent citées.

84 % des collègues, toutes branches et toutes catégories confondues, pensent que la DGDDI n'évolue pas dans le bon sens...

Cela peut difficilement être pire en terme de confiance.

S'agissant de notre avenir, pas de rires ni de sourires, la situation est grave, critique même. Nous basculons en zone d'alerte maximale.

Si les douaniers réaffirment leur sentiment d'appartenance au Ministère, ne faudrait-il pas l'entendre ?

Eh non, l'administration préfère continuer le massacre, au diable les sondages coûteux ! Ils ne servent qu'à donner l'illusion qu'on écoute les personnels...

Tout bien réfléchi, les résultats de l'observatoire interne ne seront pas notre déclaration liminaire, nous aurons largement le temps d'en parler demain lors du CTR. Il faut revenir au préalable sur un enchaînement d'événements dont nous devons aujourd'hui dresser le bilan.

En juillet 2018, votre prédécesseur nous annonçait le transfert du recouvrement. Chacun pouvait apprécier alors la dimension de cette annonce...recouvrement forcé seulement, intégralité du recouvrement...le doute a été bien installé, volontairement. Elle succédait à de nombreux désaccords de nos organisations sur la disparition de taxes dites "à faible rendement". Aucune information à l'époque sur un quelconque transfert massif conduit par un certain Alexandre Gardette.

Coup de théâtre, lorsque cette annonce de transfert de recouvrement accouche quelques mois plus tard d'un vaste plan de transfert des missions fiscales... Coup de massue pour les personnels !

Comment ne pas faire le lien avec les mesures du PSD mises en œuvre les unes après les autres ? Centralisation de la TGAP, de la TSVR (après le naufrage du service TPL), du DAFN, du recouvrement, de la fiscalité énergétique...toutes mesures mettant aujourd'hui les agents sous le joug de vos funestes projets !

L'homme du PSD, celui qui murmure à l'oreille des ministres, est décidément malin. Et être malin n'est pas toujours une qualité quand c'est au service de la destruction du service public douanier.

C'est ainsi qu'a débuté la mascarade des GT bi-directionnels.

Oui le mot est fort, mais c'est le sentiment de nos experts, venus défendre leur métier, leur professionnalisme, leur rigueur, leurs résultats, le sens de leur travail, leurs valeurs et leur engagement, leur raison d'être en quelque sorte.

A chaque fois ils ont regretté votre absence, vous avez montré le signal d'une direction qui se moque de ces transferts.

Même Alexandre Gardette n'a eu d'autre choix que de nous dire que nous avons raison, que nos arguments étaient bons, que de toute façon tout ça n'était que le résultat d'une commande du ministre... Cet exercice fut donc vain ?

L'intersyndicale ne s'est pas avouée vaincue, elle a bataillé auprès des professionnels, des parlementaires, des élus locaux, pour défendre, pierre après pierre, la maison Douane.

Subitement, cette pseudo consultation s'est interrompue. Ne laissant pas l'occasion aux collègues de vous en dire davantage. Plus rien donc...jusqu'aux annonces informelles de juillet où nous avons appris que les arbitrages étaient faits. Puis, de manière tout aussi informelle, il y a quelques jours, nous apprenons que l'arbitrage est pire que celui annoncé en juillet puisque le transfert de la TICPE, aux côtés des autres TIC, va définitivement fragiliser l'ensemble de la DGDDI.

Les hommes et les femmes qui suggèrent les réformes des ministres devraient avoir honte du traitement qu'ils infligent à ceux qui donnent tout pour leur métier. Leur seul dogme, c'est supprimer de l'emploi public, quel que soit le prix à payer. Repenser le service public devient donc synonyme de destruction totale car nous n'ignorons pas le sort réservé, à moyen terme, à la DGFIP et aux administrations de notre ministère.

Vous nous direz que la commande est politique...

Et que vous n'avez aucune marge de manœuvre...

Sempiternelle litanie des lâches !

Celle qui détruit tout le réseau douanier depuis des décennies, celle qui attaque nos missions de contrôle au nom de la sacro-sainte compétitivité.

Est-ce donc ça le monde d'après ?

Le monde d'après, parlons-en...

C'est donc la seconde phase de ce cycle qui commencera peut-être aujourd'hui...

On n'appelle plus cela "projets stratégiques", on appelle ça "douane de demain".

Bien entendu, cette "douane de demain" va s'attaquer aux SU comme aux AG/CO/CI, va fragiliser le réseau douanier comme jamais, pourrait sanctuariser seulement 15 ou 20 bureaux de douane sur les 150 existants... Pourrait continuer de détricoter un maillage des brigades, pour en maintenir combien sur les 244 existantes... Pourrait envisager de nouvelles reconfigurations des DR comme le préfigure la DR d'Auvergne en ce moment...

Nous exigeons de la transparence !

Transparence sur vos projets, sur les missions, sur la cartographie de la surveillance y compris le dispositif aéromaritime, sur celle des bureaux de douanes, sur celle des services AG, sur les fonctions support.

Nous exigeons des réponses.

Quelles missions pour la Douane ? Quel recentrage (comme vous le nommez) ? Avec combien d'agents pour les exercer ? Sous l'autorité de qui ? Quelles implantations ? Quel impact sur les effectifs demain ? Quel calendrier ?

Partout nous invitons les collègues à s'organiser, se réunir, débattre, réfléchir aux actions de demain. Écoutez-les... Ils n'ont pas encore atteint la phase de résignation que vous attendez, encore moins celle de l'acceptation. Non, aujourd'hui ils sont abasourdis, et la colère monte.

Avec le transfert des missions fiscales, nous basculons dans la zone d'alerte douanière maximale. Avec votre projet "douane de demain", la DGDDI se retrouve en soins intensifs, voire pire...

Sachez tout de même que la douane joue un rôle primordial pour la sécurité de ce pays et l'affaiblir revient à vulnérabiliser le territoire et sa population, allez-vous adhérer à ce schéma ?